

FICHE DE RESERVATION

VISITE GUIDÉE

BASILIQUE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE



BRIOUDE
SUD AUVERGNE
Commerce & artisanat

*Veillez noter que la réservation ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment rempli, daté et signé.
En cas de retard ou d'annulation, merci de nous contacter au 04 71 74 97 49.*

NOM DU GROUPE :

REPRÉSENTÉ PAR :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

ADRESSE DE FACTURATION :

DATE DE LA VISITE :

HEURE :

VISITE (AU CHOIX) :

BASILIQUE ST JULIEN (BASILIQUE + CHAPELLE ST MICHEL)

DÉCOUVERTE DE BRIOUDE (BASILIQUE SANS CHAPELLE + CENTRE HISTORIQUE)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

PRIX :

TARIF UNIQUE 2024 : 120€ PAR TRANCHE DE 20 PERSONNES.

Je, soussigné(e) _____, représentant le groupe
déclare avoir pris connaissance des conditions de réservation en page 2.

Fait à _____, le _____

Rendez-vous à l'Office de Tourisme 15 mn avant le début de la visite
face au chevet de la Basilique.

OFFICE DE TOURISME BRIOUDE SUD-AUVERGNE
Espace Notre-Dame – Place Grégoire de Tours
43100 Brioude
info@ot-brioude.fr
www.tourisme-brioudesudauvergne.fr
04 71 74 97 49

CADRE RÉSERVÉ À L'OFFICE DE TOURISME

Facture n°

Réglée par

CB Chèque Espèces Virement

Date du règlement :

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET DE VISITE

ARTICLE 1 : OBJET ET RESPONSABILITÉ

L'Office de Tourisme propose des prestations de visites guidées pour lesquelles il est le seul interlocuteur et s'engage uniquement sur les points abordés. Il se dégage toute responsabilité en cas d'événement fortuit.

ARTICLE 2 : RÉSERVATION

Elle devient effective à réception de cette fiche-réservation dûment remplie et signée par le responsable et retournée (courrier, mail) à l'office de tourisme de Brioude Sud-Auvergne. Il n'est pas demandé d'arrhes.

ARTICLE 3 : HORAIRES

La visite débute à l'heure prévue sur la fiche de réservation. Les horaires définis à l'avance sont fermes et impératifs.

Pour tout retard inférieur à 30 minutes, la visite sera écourtée du temps d'attente. À partir de 30 minutes de retard, un forfait de 20 € de pénalité sera facturé en supplément.

L'attente maximum du guide conférencier sera d'une heure. Au-delà, la visite sera considérée comme annulée et due selon les termes de l'article 5.

ARTICLE 4 : TARIF ET RÈGLEMENT

Tarif 2024 : 120€ par tranche de 20 personnes.

Le règlement se fera à l'arrivée du groupe à l'Office de Tourisme. Le responsable prévoit le temps nécessaire à cet effet, afin de ne pas retarder le début de la visite.

En cas de fermeture de la structure, une facture sera envoyée ultérieurement.

ARTICLE 5 : ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit et parvenir au moins 48h (jours ouvrés) avant la prestation. Passé ce délai, la visite est due et facturée aux conditions de la réservation.

ARTICLE 6 : ANNULATION ET MODIFICATIONS DU FAIT DU PRESTATAIRE

En cas d'annulation de dernière minute de l'Office de Tourisme, une visite équivalente vous sera offerte à la date de votre choix.

En accord avec l'Office de Tourisme, la/le guide conférencier(e) se réserve le droit de modifier la visite en cas de nécessité liée aux offices religieux non prévisibles (mariages, baptêmes, enterrements...).



Office de Tourisme de Brioude Sud-Auvergne
Espace Notre Dame – Place Grégoire de Tours
43100 BRIOUDE
info@ot-brioude.fr
www.ot-brioude.fr
Tél : 04 71 74 97 49